



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 13 JUIN 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER ( pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS ( pouvoir Jean Yves MESLE) Emmanuel TISON.

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

**ELECTION DE L'EXECUTIF – DESIGNATION D'UN 8EME ADJOINT**

DEL20220613\_01

Présents : 26

Pouvoirs : 2

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

*Rapporteur : le Maire -*

Par délibération en date du 26 mai 2020, le conseil municipal a porté le nombre des adjoints à 8 et a procédé à l'élection des adjoints au maire.

Par lettre en date 7 mars 2022, enregistré en Préfecture le 18 mars, Monsieur Paul BESOMBES, 6<sup>e</sup> adjoint au maire, a présenté sa démission de ses fonctions d'Adjoint au Maire pour ne conserver que son mandat de conseiller municipal. Il avait été décidé de ne pas le remplacer immédiatement au tableau des adjoints, pour donner le temps au Maire d'envisager le maintien ou la modification des délégations accordées aux adjoints.

Le CONSEIL MUNICIPAL a donc pris acte, en date du 4 avril 2022, de la modification du tableau des élus en conséquence, avec un 8<sup>e</sup> rang au tableau des adjoints resté vacant :

1 <sup>er</sup> adjoint au Maire :	Mme Catherine LECHEVALLIER	en charge de l'Education et de la Jeunesse
2 <sup>e</sup> adjoint au Maire :	M. Pascal CHRETIEN	En charge de l'Environnement-Urbanisme-Aménagement
3 <sup>e</sup> adjoint au Maire :	Mme Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR	En charge des Affaires sociales
4 <sup>e</sup> adjoint au Maire :	M. Robert PUJOL	En charge des Finances
5 <sup>e</sup> adjoint au Maire :	Mme Sabine MIRALLES	En charge de la Culture et du Patrimoine
6 <sup>e</sup> adjoint au Maire :	Mme Sophie POLEYN	En charge de l'Événementiel – Fêtes et Cérémonies
7 <sup>e</sup> adjoint au Maire :	M. Luc JAMMET	En charges des Sports et du Nautisme
8 <sup>e</sup> adjoint au Maire :		

**Désignation d'un 8<sup>e</sup> adjoint :**

Après réflexion, il est décidé de désigner un 8e adjoint au Maire conformément à la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 et aux articles L2122-7 et L2122-7-2 et L2122-10 du CGCT, qui sera en charge de l'administration générale, du numérique et du pôle population.

Il est rappelé que :

- ✓ Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.
- ✓ Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidat de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.
- ✓ Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT).

### Présentation des Candidats :

Monsieur Matthieu BIGOT est candidat. Les autres candidats potentiels sont invités à se présenter. Aucun autre candidat ne se présente. Il est procédé au vote au scrutin secret.

Mme NAUDOT et M PELLERIN procèdent au dépouillement. Obtiennent :

- M BIGOT : 21 voix
- M BESOMBES : 2 voix
- Votes blancs : 5 voix

En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, et après vote au scrutin secret, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

➔ ELIT M Matthieu BIGOT 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1ère Adjointe

Catherine LECHEVALLIER



Affichée le

Certifiée exécutoire le